

A propos du clonage animal¹

Dominique Vermersch, Agrocampus Rennes

1. Introduction

La possibilité effective du clonage animal témoigne à souhait du pouvoir de l'homme sur la vie, pouvoir aujourd'hui immense, rendu possible par l'accumulation d'un savoir sur la vie. Cette prouesse techno-scientifique illustre également le double changement, opéré par la science moderne, dans la relation entre savoir et pouvoir. Tout d'abord, un changement quantitatif ou d'échelle : certes, les cultures grecque et médiévale disposaient d'un savoir de grande portée mais celui-ci ne conduisait pas à un pouvoir étendu. A l'inverse aujourd'hui, le savoir scientifique « produit » un pouvoir impressionnant. En termes économiques, nous pourrions même affirmer que cette « production de pouvoir » s'effectue avec des rendements d'échelle croissants : un accroissement marginal du savoir conduit à un accroissement plus que proportionnel du pouvoir. Ce changement quantitatif a été précédé d'un changement qualitatif du rapport entre savoir et pouvoir : délaissant son aspect originel proprement contemplatif, le savoir tend à se confondre avec le pouvoir, jusqu'à dire à la suite de F. Bacon : « savoir, c'est pouvoir ». L'espace des possibles ouvert par le savoir scientifique tend en effet à restreindre l'agir humain en un pouvoir technique sur la nature, délaissant par là même la nécessaire orientation éthique de nos actions et ce, au nom même d'une exigence de rationalité instrumentale. C'est en ce sens que l'amplification récente des préoccupations éthiques, et notamment bioéthiques, constitue une forme de réaction à l'ambiguïté contemporaine du rapport entre savoir et pouvoir humains. Une réflexion et un discernement éthiques qui ne peuvent se réduire de toute évidence à une sorte d'accompagnement visant l'acceptabilité sociale des nouvelles prouesses techno-scientifiques.

Ces dernières telles que le clonage animal conduisent à des situations parfois totalement

¹ A l'origine de ce chapitre, un exposé oral effectué lors d'un séminaire de l'UNCEIA (Union Nationale des Coopératives d'Élevage et d'Insémination Artificielle), 29-30 janvier

inédites et pour lesquelles le discernement éthique ne s'impose pas d'emblée : ni à l'intuition, ni aux grandes traditions philosophiques ou religieuses. Il apparaît dès lors une indétermination éthique², dont la science moderne est à l'origine. Ces situations nouvelles *ne relèvent plus [en effet] du monde naturel, auquel nos capacités de jugement et d'appréciation sont accordées, mais sont de caractère artificiel... or le porteur de cette artificialisation du monde, c'est en définitive la science.* (Ladrière, 2001, p. 150)

Ladrière (2001, p. 178 et suivantes) relève deux options disponibles pour lever cette indétermination éthique. Dans un premier temps, nous présenterons ces deux options puis ferons le choix de la seconde, tentant alors de prolonger ce que l'auteur lui-même a commencé à développer face à l'interrogation éthique induite par la possibilité du clonage animal³. Notons également que nous nous focalisons ici sur la dimension philosophique et déontologique du clonage animal, sans intégrer les toutes dernières avancées scientifiques dans ce domaine.

2. Décisionnisme ou réinterprétation ?

Faisant le constat d'une conscience éthique *a priori* démunie, la première option relève d'un pragmatisme ambiant soucieux de faire un *bon* usage des nouvelles possibilités techniques, le *bon* découlant alors pour l'essentiel d'une éthique procédurale et consensuelle, d'une « sagesse de compromis ». Cette option est qualifiée par Ladrière de décisionniste, dans la mesure où une instance sociale décisionnelle et normative en vient à se substituer aux normes éthiques usuelles. Cette instance doit être munie d'une autorité légitime, capable d'emporter l'adhésion du corps social à telle ou telle décision normative. Au-delà du risque de l'arbitraire qui apparaîtrait éthiquement inacceptable, l'inconvénient à terme est que le souci éthique, l'orientation éthique que nous souhaitons donner à nos actions, se réduisent à

2003, Paris Bercy, publié dans la revue *Etudes* n° 3991, p. 323-333.

² indétermination éthique associée fréquemment à des incertitudes scientifiques relatives par exemple à l'innocuité ou la sûreté des biotechnologies. A ce sujet (Vermersch et Matthee, 2001)

un souci tutoriste. En outre, les procédures utilisées pour construire, justifier et légitimer les normes et les décisions sont souvent inspirées par la démarche scientifique elle-même. Elles se caractériseront par une méfiance a priori pour tout ce qui est d'ordre intuitif et par une tendance à traiter tout problème de légitimation comme un problème de validation ; les normes éthiques seront validées voire testées sur la base de données empiriques, d'une manière analogue à toute pratique scientifique. C'est ainsi qu'opèrent le conséquentialisme, l'utilitarisme (en tant qu'éthique économique) ou encore les éthiques du moindre mal.

2.1. Le réductionnisme et l'éviction du sens

L'autre option, proposée par Ladrière lui-même, précise tout d'abord en quoi « le sens éthique des situations n'est plus donné de façon immédiate à l'intuition éthique ». Par l'entremise des procédures de « réduction » (i.e. de modélisation) qu'elle utilise, la démarche scientifique dépouille les situations à analyser de leur signification existentielle dans laquelle s'enveloppe, selon l'auteur, la signification éthique. La signification existentielle d'une situation étant *la manière dont elle affecte l'existence [humaine] en sa destinée* (Ladrière, 2001, p. 183)⁴. La démarche scientifique opère par « réduction » lorsqu'elle substitue à l'élément de réalité étudié un objet en quelque sorte épuré, censé extraire de la réalité des caractéristiques objectives, empiriquement vérifiables et à même de faire progresser les connaissances. Qu'il s'agisse d'étudier le métabolisme cellulaire, l'embryogenèse ou encore les transferts d'information génétique, le biologiste utilise quotidiennement un « objet épuré », une réduction scientifique de la réalité étudiée ou plus communément un modèle. Ce faisant, en isolant en effet les propriétés jugées objectives d'un objet ou phénomène réel, la procédure de réduction en évacue sa signification existentielle : la vision réductionniste du réel élimine toute référence à un sens qui ne serait pas définissable à partir d'une réduction à l'élémentaire ; les réductions scientifiques opérées ne renvoient qu'à la portion de réalité étudiée, elles ne sont le symbole (le signe) d'aucune autre réalité.

³ Jean Ladrière fut l'un des intervenants de la première école chercheurs organisée en 1999 par le groupe Ethos INRA (Arnsperger *et al.*, 2001)

⁴ Le cas du clonage humain est ici particulièrement emblématique.

2.2. Vers une herméneutique de l'artificiel

La démarche scientifique exclut donc les présupposés qui sont de l'ordre de la perception ou de l'affectif. Or, parce que l'éthique est visée de la *vie bonne*, il n'est possible de statuer sur la signification éthique d'une situation que si elle revêt une signification existentielle. Partant dès lors de l'univers des objets techniques et en s'appuyant sur les apports de la phénoménologie, Ladrière propose de faire (ré)apparaître, ou encore d'inférer, le sens existentiel à partir du sens objectif. Par analogie, ce mouvement d'inférence est en quelque sorte une inversion de la démarche scientifique de réduction qui nécessite une démarche interprétative, c'est à dire une herméneutique de l'artificiel. L'auteur propose une piste pour lever l'indétermination éthique ainsi mise en évidence, au travers des trois *fondamentaux* de l'existence humaine (les trois dimensions d'intégration si l'on poursuit l'analogie mathématique !) que sont la corporéité, la temporalité et l'altérité. C'est par le corps en effet que notre existence est en prise sur le monde ; c'est dans le temps que notre existence déploie sa propre histoire et son accomplissement ; notre existence est enfin « co-existence » avec autrui : elle porte la responsabilité d'elle-même tout en assumant partiellement, directement ou indirectement, celle d'autrui dans un souci de solidarité. Ladrière nomme « réinterprétation » cette démarche ambitieuse, plus conforme, selon lui, à l'exigence de rationalité que le décisionnisme. Il en donne un début d'illustration concernant la question du clonage animal que nous essayons maintenant d'étayer.

3. Le retentissement existentiel du clonage animal

Ce travail de réinterprétation évoqué précédemment n'est évidemment que la première étape vers la détermination de normes appelées à régir des actions humaines rendant possibles des situations inédites telles que le clonage. Cette détermination se traduit notamment par un choix entre des « possibles réels » qui s'inscrivent ou non

En guise de préliminaire, il s'agit d'établir la signification objective du clonage animal : autrement dit, de quoi s'agit-il exactement ? La réponse est évidemment du ressort du scientifique qui le définirait comme un ensemble de techniques visant à produire un animal vivant à partir d'un génome unique. L'incertitude demeure probablement sur le degré de similitude génétique entre le clone et l'individu cloné ; en particulier, il n'y aurait pas "reproduction" génétiquement identique de l'animal dont on a prélevé le noyau d'une cellule, certaines recherches visant actuellement à établir les distances génétiques entre clone et individu « parent ». On devine alors que, dans ce cas, la technique du clonage laisse une part d'indétermination qui risque fort bien d'être « récupérée » par l'argumentation éthique en faveur du clonage humain⁵... Comme quoi, la signification objective d'une situation nécessite d'être clairement établie afin d'en dégager sa signification éthique.

Cette dernière, selon Jean Ladrière, s'enveloppe dans la signification existentielle : c'est à dire en quoi une situation nouvelle retentit ou peut retentir sur l'existence humaine en sa destinée ? Dans le cas du clonage humain, il est clair que celui-ci affecte de manière emblématique les trois vecteurs de l'existence humaine précédemment évoqués que sont la corporéité, la temporalité et l'altérité. Chacun (ou presque !) en convient : l'éviction d'une singularité biologique comme du processus de filiation affecteraient gravement le déploiement de l'être humain ainsi « procréé » dans son rapport à son corps et à autrui. L'engagement de nombreux scientifiques, l'actualité législative nationale et internationale témoignent d'une volonté d'interdire et de criminaliser le clonage reproductif ; tout en maintenant le distinguo contestable avec le clonage dit thérapeutique qui laisse la porte plus ouverte encore à la réification de l'embryon humain... et au clonage à visée reproductive dans les pays à législation lacunaire (Verspieren, 1999).

Bien qu'il s'agisse ici du clonage animal, ce dernier retentit indirectement et de manière ambivalente sur l'existence humaine. Il contribuerait par exemple à la production à moindre coût de molécules d'intérêt thérapeutique ; il a ouvert d'autre part la possibilité de son application technique à l'homme lui-même. D'où la question préalable à la détermination de normes éthiques : « Comment réguler, et faut-il le faire, les recherches sur l'animal, au motif

⁵ Comme le note en effet Axel Kahn (Kahn et Papillon, 1998), « l'une des bases biologiques de notre liberté, c'est notre indéterminabilité ».

que leur transposition à l'homme aboutirait à des résultats que l'on souhaite éviter ? » (Hermitte, 1994). Plus généralement, cette ambivalence est à replacer dans le contexte, aujourd'hui fortement bousculé, du rapport de l'homme à l'animal.

3.1. Le contexte d'arrière-plan : une relation homme-animal malmenée

Le clonage animal exacerbe à nouveaux frais la question controversée du rapport de continuité, *vs* de rupture, entre l'homme et l'animal. Dans ce domaine et comme le précise Ide (2001), deux logiques s'affrontent. D'une part, celle de la hiérarchie qui voit une différence de nature entre l'homme et l'animal ; d'autre part, une logique de l'altérité où la différence n'est pas de nature, ni de degré, mais d'altérité. La première fait corps avec les pensées antique, chrétienne et moderne. Chez les Grecs comme chez leurs héritiers chrétiens, la hiérarchie s'inscrit à la fois dans une continuité de corps, de vie physiologique et sensitive... et dans une rupture plurielle : « ontologique (l'homme est seul berger de l'être), anthropologique (l'homme seul est doué de langage et de raison ; variante : l'homme seul est informé par une âme immortelle) ; juridique (l'homme seul est sujet de droits et de devoirs) ; scientifique (l'homme seul est doué d'un contexte préfrontal aussi développé) ; théologique (l'homme seul est créé à l'image de Dieu)... » (Ide, 2001). L'homme est tissé de la pâte même du cosmos.

Avec la science moderne, prenant pour marchepied la philosophie cartésienne, et la poussée consécutive et vertigineuse de la technique, c'est la logique de la rupture qui sera poussée à son extrême. Celle-ci réfute toute continuité de substance entre l'homme et l'animal, l'homme et le cosmos, le premier s'érigeant « comme (seul) maître et possesseur de la nature »... C'est pourtant cette même continuité qui revient brutalement, et comme en boomerang sur le devant de la scène, dans ce que l'on pourrait appréhender comme l'un des aboutissements contemporains de la technique que constitue le clonage animal.

Parallèlement, la logique de rupture, laissée à elle-même, induira en réaction l'affermissement progressif et inédit d'une logique de l'altérité. Celle-ci conduit à reconnaître à l'animal une valeur intrinsèque qui lui confère des droits. S'inscrit dans cette logique tout un courant anglo-saxon (Singer, Regan...) militant pour le droits des animaux et contre le spécisme, qui reconnaît à l'espèce humaine une supériorité aux autres espèces animales. Tandis que d'autres auteurs, tels que F. Burgat (1997), s'attacheront à déconstruire la différence homme-animal, y compris leur différence ontologique, patiemment élaborée

pourtant depuis vingt-cinq siècles. Notons simplement ici le risque corrélatif, non intentionnel mais déjà observable d'une telle option : à savoir et en retour la banalisation voire la réification de l'humain.

Ces deux logiques de hiérarchie et d'altérité s'excluent mutuellement, bien qu'exprimant l'une et l'autre une extériorité réciproque entre l'homme et l'animal⁶. Elles conduiront probablement à des orientations éthiques différentes à propos du clonage animal.

3.2. Dignité humaine et responsabilité cosmique

Si l'on s'en tient à une conception standard de la dignité humaine qui s'appuie notamment sur une rupture ontologique entre l'homme et l'animal, sur la possession de prérogatives essentielles à la condition humaine telles que la conscience réflexive, tout ceci amène à reconnaître et à assumer une responsabilité de l'homme vis à vis de lui-même et donc d'autrui ; et plus largement encore vis à vis du cosmos. Cette conscience d'une responsabilité cosmique et écologique est de fait le propre de la personne humaine. Et c'est dans cette perspective que se place Ladrière pour suggérer une orientation de normativité éthique dans le cas du clonage animal. Cette suggestion part de l'observation suivant laquelle le processus évolutif qui porte le cosmos (i.e. la nature) se caractérise par une différenciation et une sophistication croissantes, tant dans le règne animal que végétal. Cette différenciation va dans le sens de la singularité qui atteint sans conteste un sommet dans le cas de l'être humain. La responsabilité cosmique pourrait alors s'exprimer de la manière suivante : que « l'homme a la mission de soutenir les tendances qui se manifestent dans l'évolution cosmique et de leur donner un sens en les réinscrivant dans ses propres initiatives. » (Ladrière, 2001, p. 201). Adopter cette modalité de responsabilité découle en fait d'un méta principe éthique reformulé par Ladrière de la manière suivante : « la marche spontanée des êtres vers leur fin - c'est à dire ce qui se manifeste en eux en raison de leur essence - est une indication adéquate de ce qui doit être et une telle indication constitue un fondement légitime de normativité éthique. » C'est ainsi que le gazouillement du nourrisson indique un développement de celui-ci orienté vers un langage articulé : d'où la reconnaissance d'un

⁶ Remettre en cause cette extériorité permettrait justement de dépasser l'antinomie radicale entre logiques de hiérarchie et d'altérité, en visant alors, selon l'expression d'Ide, « une différence sans indifférence ».

devoir de lui apprendre à parler (Thiel et Thévenot, 1999).

Appliqué à la nature et à son devenir, ce méta principe inviterait donc à soutenir et accompagner le déploiement de la biodiversité. Et, par voie de conséquence, à objecter une éventuelle possibilité de clonage animal à grande échelle dès lors que le déploiement de la biodiversité comme le processus évolutif sont « portés » par le brassage génétique induit par la reproduction sexuée. Cette objection corrobore une tendance aujourd'hui croissante des schémas de sélection génétique des animaux d'élevage : à savoir de s'appuyer sur la biodiversité génétique originelle, en vue notamment de pouvoir s'adapter à la variabilité du contexte économique, environnemental voire politique. Le progrès génétique des animaux d'élevage est en effet induit par de tels contextes : c'est ainsi que les races laitières à très hauts rendements résultent *in fine* d'une Politique Agricole Commune privilégiant initialement le productivisme... alors qu'aujourd'hui c'est la multifonctionnalité de l'agriculture qui est mise en avant. Il apparaît enfin difficile de supputer d'autres intérêts du clonage animal tant que l'efficacité de la technique reste limitée, comme elle l'est actuellement.

En recourant au méta principe précédent, nous sommes bien conscients de réouvrir la boîte de Pandore relative à l'idée d'une finalité présente dans la nature. Celle-ci est encore largement rejetée par le regard scientifique, un regard motivé d'abord par la recherche des causes efficientes, et sous-tendu par une vision mécaniste et amoralisée de la nature, allant jusqu'à réfuter l'idée pourtant objectivable d'une certaine harmonie de celle-ci. Ainsi Gouyon (2001, p. 38) qui reprend l'idée selon laquelle « les individus sont des artifices inventés par les gènes pour se reproduire ». Le sujet d'intérêt, voire l'être de raison, ne seraient donc plus l'individu mais le gène porté à se reproduire et à se pérenniser, le clonage pouvant être perçu alors comme l'aboutissement des gènes vainqueurs... Bref, chassez l'idée de

tfi.18274(g)-0.205162(e)-1ment, elle, vient que gado p. Elle de viant dimension

que nous lui assignons ?

Entrer plus avant dans cette question très disputée d'une finalité inscrite dans la nature nécessiterait d'autres détours philosophiques plus approfondis. Cela dit, la question préalable sur laquelle on peut s'entendre aujourd'hui est celle du positionnement de la rationalité inévitablement limitée de nos propres actions humaines sur (et dans) une nature dont chacun s'accorde à y trouver un ordonnancement, une intégrité, un équilibre interne dynamique. Bon gré mal gré, tout ceci conditionne notre liberté humaine, Ladrière (1997) nous invitant à y voir tout autant des motivations et des suggestions pour l'agir moral que des contraintes. En définitive d'ailleurs, c'est toute l'expérience humaine, personnelle et collective, qui témoigne d'un déploiement d'une fécondité de la nature à la mesure du travail de l'homme et de l'exercice d'une liberté humaine responsable, c'est à dire au service du bien.

4. Conclusion

L'ambivalence de certaines innovations technologiques sur le bien-être humain, la difficulté croissante de dissocier la science de ses applications (i.e. la technoscience), l'importance des intérêts économiques en jeu, l'ampleur des changements socio-économiques induits par ces innovations, tout cela : (i) catalyse la quête actuelle de sens que nous, espèce humaine, souhaitons donner à la poursuite de la manipulation de la nature ; (ii) remet en cause l'affirmation sans nuances d'une neutralité éthique de la science ; (iii) renvoie enfin à la liberté et à la responsabilité du scientifique comme de tout citoyen. La capacité de l'homme à auto-limiter son pouvoir technique n'est-elle pas aujourd'hui la meilleure garantie de l'affirmation et de la pérennité de son autonomie morale ?

Parallèlement, l'herméneutique de l'artificiel à laquelle nous convie Ladrière ne pourra se passer en définitive d'une herméneutique de la nature que Lambert (1999) définit de la manière suivante : « Celle-ci, tout en respectant scrupuleusement les acquis des sciences, tenterait d'en donner une intelligibilité, un sens qui les débordent. Elle ne fait que prolonger le mouvement de recherche de sens qui commence au cœur de la démarche systémique mais qui ne peut s'achever en elle ». Ceci renvoie à une perspective plus large, à savoir unir la nature, dans son déploiement et dans son devenir, à l'action humaine, notamment dans ses aspects éthiques. Du fait que la possibilité du clonage boucle dans un raccourci saisissant

notre origine et notre devenir, cette herméneutique, autrement dit ce travail interprétatif, est réalisée en fait par chacun d'entre nous et la société elle-même.

Bibliographie

Arnsperger C., Larrère C. et Ladrière J., 2001. *Trois essais sur l'éthique économique et sociale*. INRA Editions, Coll. Sciences en Questions.

Burgat F., 1997. *Animal, mon prochain*. Paris, Ed. Odile Jacob.

Gouyon P.-H., 2001. *Les harmonies de la nature à l'épreuve de la biologie, Evolution et biodiversité*. INRA Editions, Coll. Sciences en Questions.

Hermitte M.-A., 1994. Les techniques de la transgénèse en agriculture : de la science au politique. *Natures-Sciences-Sociétés*, 2(4) : 356-365.

Ide P., 2001. L'homme et l'animal. Une différence sans indifférence, *Liberté Politique*, 4^{ème} trimestre.

Kahn A. et Papillon F., 1998. *Copies conformes*. Nil éditions.

Ladrière J., 1997. *L'éthique dans l'univers de la rationalité*. Artel-Fides.

Ladrière J., 2001. L'éthique déstabilisée par la science. in Arnsperger et al., 2001. *Trois essais sur l'éthique économique et sociale*. INRA Editions, Coll. Sciences en Questions.

Lambert D., 1999. *Sciences et théologie Les figures d'un dialogue*. Namur, Ed. Lessius, Presses Universitaires de Namur, 220 p.

Paillotin G., 1997. 50 ans de recherche publique pour l'INRA. *DEMETER 97/98*. Paris, Armand Colin.

Thiel M.-J. et Thévenot X., 1999. *Pratiquer l'analyse éthique, Etudier un cas, Examiner un texte*. Paris, Ed. du Cerf, , 408 p.

Vermersch, D. et Matthee, M., 2001. Principe de précaution et souci éthique : un mariage de raison ?, *Natures Sciences et Sociétés* , 9(3) : 47-52.

Verspieren P., 1999. Le clonage humain et ses avatars. *Etudes*, n°3915 : 459-471.